

# Je pars en mobilité d'études ERASMUS+ ou Royaume-Uni

Dans le cadre de votre mobilité d'études pour un semestre ou à l'année, une aide à la mobilité peut vous être octroyée. Nous vous proposons un panorama des 3 aides pour soutenir votre mobilité d'études : ERASMUS+, AMI, Région Nouvelle Aquitaine.

Toutes les modalités de dépôt de votre dossier d'aide à la mobilité d'études sont [ici](#)

Attention, vous ne choisissez pas l'aide qui vous sera attribuée dans le cadre des commissions.

## 1-L'aide ERASMUS+ : mobilité d'études longue (2 à 12 mois) année universitaire 2024/2025

### Soutien individuel réservé aux étudiants en mobilité d'études (SMS) dans un pays du Programme Erasmus+

L'allocation ERASMUS + est composée d'une **contribution aux frais de séjour ET d'une contribution aux frais de voyage** :

- \* Durée du séjour éligible : de 2 à 12 mois
- \* Montant de la **contribution aux frais de séjour** : de 270€ à 370€ par mois selon le groupe de pays (cf ci-dessous)

Montants  
pays  
de  
destination  
l'année  
programmée  
2024/2025

+

370€  
mois

Danemark,  
Finlande,  
Islande,  
Irlande,  
Liechtenstein,  
Luxembourg,  
Norvège,  
Suède,  
Allemagne,  
Autriche,

Belgique,  
Italie,  
Pays-  
Bas

Royaume-  
Uni  
(pays  
tiers  
Région  
14)

~~320 €/~~  
mois

Chypre,  
Espagne,  
Grèce,  
Malte,  
Portugal,  
Estonie,  
Lettonie,  
Tchéquie,  
Slovaquie,  
Slovénie

~~270 €/~~  
mois

Bulgarie,  
Croatie,  
Hongrie,  
Lituanie,  
Macédoine  
du  
Nord,  
Pologne,  
Roumanie,  
Serbie,  
Turquie

\* Montant de la **contribution aux frais de voyage** :

Un complément pour un transport éco-responsable sera attribué aux étudiants utilisant ce type de moyen de transport pour se rendre sur son lieu d'études en mobilité (train, bus,

covoiturage, vélo) sur présentation d'un justificatif. L'étudiant doit justifier d'un transport éco réopnsable pour l'aller et le retour

Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Transport standard
10-99 km	56 €	28 €
100-499 km	285 €	211 €
500 – 1999 km	417 €	309 €
2000 – 2999 km	535 €	395 €
3000 – 3999 km	785 €	580 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

\* Un complément financier au titre de l'**inclusion** est prévu pour les mobilités d'études à destination des pays du programme ERASMUS+ : **soutien pour les étudiants ayant le moins d'opportunité. Montant du complément : 250€/mois**

Des pièces justificatives seront demandées au dépôt du dossier et/ou pendant l'instruction du dossier

Le soutien au titre de l'inclusion est attribué selon les critères en vigueur au bulletin officiel applicables à l'enseignement supérieur :

- boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7
- étudiant en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
- habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
- appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 566€

\* **Modalités de versement de l'aide ERASMUS+ : Sous réserve de dépôt d'un dossier complet ET d'attribution d'une aide ERASMUS+ :**

- versement d'un acompte à hauteur de 80% après réception et instruction des pièces (attestation d'arrivée et dossier de mobilité complet)
- solde après réception et instruction des pièces (attestation de fin de séjour et dossier de mobilité complet dont rapport ERASMUS+)

**Attention ! Le remboursement du trop-perçu sera demandé en cas d'interruption de la mobilité ou durée de séjour inférieure à celle renseignée (sauf cas de force majeure).**

## 2-L'aide AMI

L'**aide à la mobilité internationale** du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (pour une mobilité d'études) réservée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse du CROUS. Votre séjour à l'étranger donnant droit à l'aide doit être compris entre 2 mois consécutifs et 9 mois consécutifs. Pour l'année universitaire 2022/23, le montant est de 400 € par mois.

Le remboursement du trop-perçu sera demandé en cas d'interruption de la mobilité ou durée de séjour inférieure à celle renseignée (sauf cas de force majeure)

### **Sous réserve de dépôt d'un dossier complet ET d'attribution d'une aide AMI :**

-versement d'un acompte à hauteur de 70% après réception et instruction des pièces (attestation d'arrivée et dossier de mobilité complet.

-solde après réception et instruction des pièces (attestation de fin de séjour et dossier de mobilité complet dont rapport ERASMUS+)

## 3-L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

En savoir plus sur l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine : [ici](#)